

universelle. Mais si nous sommes d'accord sur les buts et objectifs de la Charte, cela ne signifie pas nécessairement que nous sommes tenus d'accepter toutes les mesures ou propositions visant à atteindre les objectifs énoncés dans le document et préconisées par tel ou tel gouvernement. Bien que nous soyons d'accord sur les objectifs, nous devons toujours nous réserver le droit de critiquer toute proposition préconisée par qui que ce soit et censée produire les résultats que nous en attendons. Ce qui m'étonne, c'est la rapidité avec laquelle les gens se font une opinion sur certaines questions sans qu'ils en aient fait une étude approfondie. Quand le rapport Beveridge a été rendu public, les journaux l'ont jugé immédiatement sans l'avoir lu, ni analysé. Je ne leur en fais pas plus de reproches que je n'en fais aux honorables membres de cette Chambre qui ont fait la même chose. Quelques instants après que les journaux et la radio eurent annoncé que M. Beveridge avait soumis son rapport au gouvernement britannique, des gens de toutes les parties du pays étaient prêts à combattre quiconque le critiquait, tandis que d'autres étaient prêts à s'attaquer à ceux qui l'approuvaient. N'en a-t-il pas été ainsi quand le rapport Sirois a été communiqué au peuple canadien? Je sais que des Chambres de commerce et des conseils municipaux ont alors tenu des réunions au cours desquelles ils ont approuvé à l'unanimité les recommandations du rapport Sirois, et cela, dans certains cas, sans qu'un seul de leurs membres en eût vu un exemplaire. Je sais pertinemment que, dans ma région, ces organismes ont fait venir d'Edmonton ou de Calgary un politicien libéral afin de se faire expliquer les recommandations contenues dans ce rapport. J'ai rencontré des membres de ces Chambres de commerce alors que je portais sous mon bras les trois volumes à couverture rouge de ce rapport, et je leur ai demandé, ainsi qu'à d'autres, s'ils avaient déjà vu ces volumes. Aucun d'eux ne pouvait les reconnaître par la couverture et bien peu savaient ce qu'étaient ces volumes quand je leur ai fait voir.

C'est un peu ce qui s'est passé lors du plébiscite. Des citoyens inspirés par certains politiciens se sont immédiatement formé une opinion, sans s'être renseigné à fond, sur la question de savoir s'ils appuieraient ou combattraient le plébiscite. Des politiciens les encourageaient dans cette voie. Je connais un politicien qui, rencontrant quelqu'un, lui disait: "Allez-vous donner un vote affirmatif à l'occasion du plébiscite ou bien allez-vous faire preuve de sentiments subversifs en donnant un vote négatif?" Je crois qu'il est vrais que nous sachions si notre pays est vraiment une démocratie et si la liberté d'opi-

nion existe réellement chez nous, compte tenu, bien entendu, des droits d'autrui et de la sécurité de l'Etat. Je désire savoir si j'ai le droit d'agir comme il me plaît, avec cette même réserve. Il se fait cependant dans notre pays, depuis le début de la guerre, une propagande néfaste par laquelle on engage les citoyens ordinaires à croire que quiconque n'approuve pas le Gouvernement a des sentiments subversifs. C'est là un état de choses fort dangereux, et il n'est que trop vrai qu'il existe. Ainsi, lors du dernier plébiscite, personne n'aurait osé s'arrêter à un carrefour pour conseiller aux passants de donner un vote négatif. Pourtant, tous les citoyens avaient parfaitement le droit d'agir de la sorte s'ils le jugeaient à propos.

Ce qui me porte à rappeler ces faits, c'est que j'estime que les membres de ce comité de la sécurité sociale ne devraient pas participer aux délibérations s'ils ont des idées préconçues quant aux mesures qui devraient être prises, ou s'ils ne fondent pas leurs conclusions sur une connaissance parfaite de la proposition à l'étude. Je le répète, le comité comprendra quarante et un membres, dont trente libéraux, sept conservateurs progressistes, deux membres de la fédération du commonwealth coopératif et deux membres de notre groupe. Cette répartition est sans doute basée sur l'importance numérique des groupes de cette Chambre, mais j'espère que nous ne constaterons pas dès le début des délibérations du comité que les trente libéraux qui auront une forte majorité des voix, se seront déjà fait une opinion sur ce que le comité devra faire. Je crois que cette question devrait autant que possible être tenue en dehors du domaine de la politique.

Ce comité a devant lui une tâche énorme. Si j'en juge d'après le mandat qui lui a été confié, son travail ne sera pas terminé dans une semaine, un mois, six mois ou même un an. Je crois que si nous mettons trop de précipitation afin d'en venir à une conclusion dans un délai donné, nous courrons le risque d'échouer dans notre tâche. Ayant été appelé à faire partie de ce comité, je dis que si cette résolution est adoptée, nous aurons à étudier les plans d'assurance sociale des diverses provinces et ceux d'autres pays. Il nous faudra étudier les méthodes les plus pratiques d'assurances sociales au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que les mesures à prendre pour les inclure dans un plan national; il nous faudra examiner la constitution et considérer les rajustements d'ordre financier qu'il sera nécessaire d'effectuer afin de mettre en pratique un plan national de sécurité sociale et d'autres mesures s'y rattachant. Je me demande combien d'entre nous comprennent le rôle que nous devons jouer et j'emploie le mot "devrons" à dessein, car nous avons tous